

CAMPUS IRENA

Louvain-la-Neuve

A l'attention de nos locataires

Welcome Book 2020-2021

Guide pratique pour un séjour réussi!



GÉNÉRATION
CAMPUS Louvain-La-Neuve.

SOMMAIRE

1. Contact	p. 3
1.1. Agence	
2. Immeuble	p. 4-5
2.1. Informations générales	
2.2. Plan	
3. Emménagement / déménagement : infos pratiques	p. 6-10
3.1. Etats des lieux (entrée et sortie)	
3.2. Démarches raccordement Energies et Telecom	
3.3. Divers	
4. Vie Pratique	p. 11-14
4.1. Demandes techniques	
4.2. Perte de clé / carte magnétique	
4.3. Sécurité	
4.4. Nettoyage	
4.5. Tri sélectif des déchets	
4.6. Règlement d'Ordre Intérieur	
5. Numéros utiles	p. 15
6. Infos pratiques sur LLN et ses environs	p. 16-17
6.1. Accès	
6.2. Commerces	
6.3. Services publiques et santé	
6.4. Divertissement et culture	
6.5. Sports et loisirs	
6.6. Balades et idées d'excursions	
6.7. Agenda des événements	

1. CONTACT

« A votre service ! »

1.1. Agence de location

**Chemin des Sages, 7
1348 Louvain-la-Neuve**

Tél. : 010/47.50.77

lln@generation-campus.be

Prise de **rendez-vous** possible via notre site web
www.generation-campus.be (page contact) !



Rôle de l'agence

L'agence n'est pas propriétaire des biens qui sont mis en location. Nous agissons en tant qu'intermédiaire entre des propriétaires privés et les locataires.

A ce titre, nous sommes chargés d'assurer, entre autres, les missions suivantes: signature du bail, coordination des états des lieux, suivi des loyers, établissement du décompte de charges, suivi des demandes techniques,...

Dans l'immeuble Campus, nous assurons également la fonction de syndic, c'est-à-dire que nous sommes responsables de la gestion et du suivi des parties communes (abords, couloirs,...) ainsi que des communautaires.

En résumé, l'agence est votre **seul interlocuteur** pour toute question ou problème rencontré dans le logement, le communautaire ou les communs.

2. IMMEUBLE

2.1. Informations générales

Adresse(s)

- Rue des Blancs Chevaux, 1 – 3 – 5 – 7
- Rue de l'Hocaille, 13 – 15 – 16
- Rue du Pachis, 1

1348 Louvain-la-Neuve

Année de construction

1974

Composition

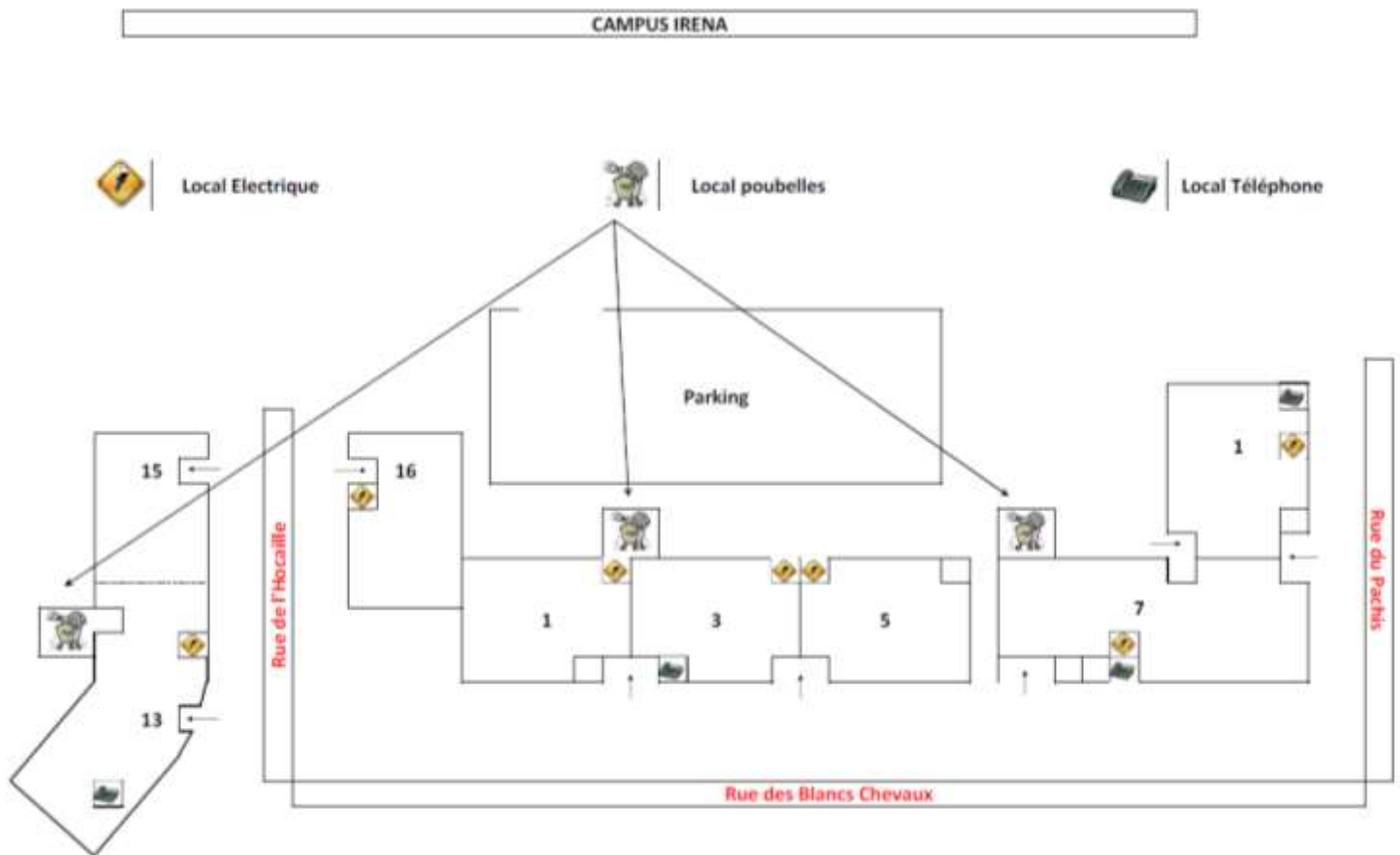
- 168 Chambres
- 104 Studios
- 88 Appartements
- 21 Duplex
- 14 Garages fermés

En tant que syndic, nous gérons les communautaires suivants :

- Rue des Blancs Chevaux 3, 001-008, 101-112(*) 201-212(*) et 301-312(*)
- Rue des Blancs Chevaux 5, 001-006, 101-112(*), 201-212(*), 301-312(*), 401-412(*) et 501-506
- Rue des Blancs Chevaux 7, 501-513
- Rue du Pachis 1, 101-109, 201-212, 301-312 et 401-412

(*) Ces communautaires sont loués sur base de deux entités indépendantes de 6 chambres. Nous demandons aux occupants de ne pas accéder au communautaire adjacent.

2.2. Plan



Accès aux différents locaux électriques :

- Rue des Blancs Chevaux 1: local situé en bas de la cage d'escaliers des n°1-3, au niveau du palier 01/000. Serrure à code : **C124XY**
- Rue des Blancs Chevaux 3-5: local situé en bas de la cage d'escaliers des n°3-5, au niveau du palier 05/000. Serrure à code : **C123XY**
- Rue des Blancs Chevaux 7: local situé dans le couloir de l'établissement « Le Piano », accessible durant les heures d'ouverture du restaurant. Serrure à code : **C130XY**
- Rue de l'Hocaille 13-15: local situé à l'étage 0. Serrure à code : **C130Y**
- Rue de l'Hocaille 16: local situé à l'étage 0. Serrure à code : **C130XY**
- Rue du Pachis 1: local chaudière situé dans le communautaire.

3. EMMENAGEMENT / DEMENAGEMENT: INFOS PRATIQUES

3.1. Etats des lieux (entrée et sortie)

Les états des lieux d'entrée et de sortie sont effectués par *le bureau d'expertises Nicolai*.

POUR LES LOGEMENTS (chambres/kots, studios, appartements et duplex)

• Déroulement EDL entrée

Vous recevez, lors de la remise des clés, la **convocation reprenant la date et l'heure** à laquelle aura lieu l'EDL d'entrée de votre logement auquel vous devez être présent.

En cas d'**impossibilité de vous rendre à ce rendez-vous**, vous pouvez **vous faire représenter par un tiers** (famille, co-kotteur, ami, etc.). La personne mandatée devra être en possession de :

- la « **procuration état des lieux entrée** » téléchargeable sur notre site www.generation-campus.be (onglet « Services en ligne, page « Téléchargements »).
- la **copie des pièces d'identité** du locataire et du mandaté.



Par sécurité, veuillez prévoir un **battement de 30 minutes avant et après** l'heure fixée !

Si dans le mois de l'entrée en vigueur du bail vous ne réceptionnez **pas d'EDL**, veuillez nous en aviser par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous avez reçu votre exemplaire.

Veuillez noter que les honoraires des experts ont été négociés sur base d'interventions groupées (plusieurs visites de logements le même jour). C'est pourquoi, **les rendez-vous ne sont pas modifiables sans frais**. En cas d'absence au rendez-vous fixé, l'expert nous informe qu'il imputera deux fois ses honoraires pour couvrir les frais de réorganisation de planning et de déplacement.

Nous rappelons l'importance de préciser, sur cet EDL, **toutes les remarques que vous jugez pertinentes** pour la visite de l'expert planifiée dans le cadre de l'**EDL de sortie** qui aura lieu à votre départ.

Si, vous souhaitez une intervention technique de notre part à la suite de l'EDL d'entrée, et pour assurer un suivi efficace de nos services, celle-ci doit impérativement nous être transmise via le portail technique suivant la procédure requise !

• Déroulement EDL sortie

La **convocation** pour votre EDL de sortie vous sera envoyée par mail. Elle reprendra la date et heure à laquelle sera effectué votre EDL de sortie et la remise des clés à l'expert. Le rendez-vous a lieu directement au logement. Par sécurité, veuillez prévoir un **battement de 30 minutes avant et après** l'heure fixée. Toutes les informations pratiques vous seront également précisées par mail au moment opportun.

En cas d'**impossibilité de vous rendre à ce rendez-vous**, vous pouvez également **vous faire représenter par un tiers** (famille, co-kotteur, ami, etc). (Cf. modalités décrites ci-dessus).

Vous pouvez également **remettre votre clé de manière anticipative à l'agence** en signant une attestation de remise de clé, ce document autorisant l'expert à réaliser l'EDL de sortie de votre logement en votre absence. Si 15 jours avant l'échéance du bail, **vous ne disposez pas des informations liées à l'EDL de sortie** de votre logement, veuillez nous en avertir par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous en avez pris connaissance en temps utile. L'expert établira dès lors l'EDL de sortie, même si vous êtes absent, suivant le pouvoir de représentation des deux parties lui étant conféré dans la convention du bail.

Veuillez noter que les honoraires des experts ont été négociés sur base d'interventions groupées (plusieurs visites de logements le même jour). C'est pourquoi, les rendez-vous ne sont pas modifiables sans frais. En cas d'absence au rendez-vous fixé, l'expert nous informe qu'il imputera deux fois ses honoraires pour couvrir les frais de réorganisation de planning et de déplacement.

POUR LES COMMUNAUTAIRES

• Déroulement EDL entrée

L'EDL préétabli sera déposé dans le communautaire dans le mois de l'entrée en vigueur du bail. Vous disposerez alors de **5 jours ouvrables** pour faire part de vos **remarques éventuelles à l'expert ET à l'agence via le portail technique**.

Si vous ne réceptionnez pas cet EDL dans le mois de l'entrée en vigueur du bail, veuillez nous en aviser par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous avez reçu l'exemplaire.

• Déroulement EDL sortie

La date de passage de l'expert pour l'EDL de sortie vous sera communiquée préalablement **par email et** sera également **affichée dans votre communautaire**.

Si 15 jours avant l'échéance du bail, vous ne disposez pas des informations liées à l'EDL de sortie de votre communautaire, veuillez nous en avertir par courrier recommandé faute de quoi nous considérerons que vous en avez pris connaissance en temps utile. L'expert établira dès lors l'EDL de sortie, même si vous êtes absent, suivant le pouvoir de représentation lui étant conféré dans la convention du bail.

Nous vous rappelons que les locataires du communautaire sont solidairement responsables des dégâts relevés dans les parties communes de celui-ci, à moins qu'un des locataires ne reconnaisse sa responsabilité individuelle par écrit.

3.2. Démarches raccordement Energies et Telecom

– ENERGIES

Eau

- Il y a un compteur d'eau pour l'immeuble.
- **Répartition**: les consommations totales sont réparties suivant l'acte de base de l'immeuble.
- **Démarches ouverture**: pas de démarche individuelle.

Chauffage et production d'eau chaude (gaz)

- **Répartition**: les consommations totales sont réparties suivant l'acte de base de l'immeuble.

- **Démarches ouverture** : pas de démarche individuelle.

NB: nous avons réalisé, par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé, des négociations d'achats groupés de gaz sur un parc d'immeubles afin de vous garantir un tarif compétitif.

Electricité logements

- Il y a un compteur par communautaire/studio/appartement.
- **Répartition**: au sein de chaque communautaire, la consommation est répartie par chambre (quotités).
- **Démarches ouverture** :
 - **chambres/kots** : pas de démarche individuelle.
 - **studios/appartements/duplex** : ouverture/fermeture par le locataire



L'électricité des studios, appartements, duplex est donc bien privative et n'est pas incluse dans les charges. Les démarches d'ouverture/fermeture du compteur sont du ressort de chaque locataire et les factures sont à honorer directement chez le fournisseur choisi par vos soins.

A L'ENTREE (démarches à réaliser immédiatement, dès votre arrivée):

- **Pour les chambres/kots en communautaires** : pas de démarche à suivre
- **Pour les studios/appartements/duplex** : cf. démarche à suivre ci-dessous

- 1) Réception du code EAN et du n° de compteur lors de la remise des clés de votre logement.
- 2) Relevé de l'index de votre compteur situé dans le local électrique (cf. plan au point 2) en prenant soin de vérifier que le n° de série de l'appareil est conforme à celui indiqué.
- 3) Choix d'un fournisseur parmi les suivants (à titre d'exemple) :
 - Luminus : www.luminus.be , 078/15.51.00
 - Electrabel : www.electrabel.be , 078/35.33.33
 - Essent : www.essent.be , 0800/32.032
 - Lampiris : www.lampiris.be , 0800/40.123
 - Nuon : www.nuon.be , 078/15.29.29
- 4) Prise de contact avec le fournisseur choisi (formulaire ad-hoc, site internet ou contact téléphonique) en lui communiquant notamment les informations suivantes : *Code EAN – N° de compteur – Index du compteur – Adresse exacte du logement – Coordonnées contact*

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous omettez d'entreprendre les démarches d'ouverture à l'entrée, le fournisseur pourrait couper l'électricité à tout moment. Les démarches de remise en fonctionnement peuvent prendre plusieurs jours durant lesquels vous serez donc sans électricité.

A LA SORTIE:

Le jour de votre état des lieux de sortie, vous devez relever votre index compteur afin de le communiquer à votre fournisseur pour clôturer votre compte.

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous omettez de clôturer votre compte à la sortie, le fournisseur risque de continuer à vous envoyer les factures relatives au locataire suivant. Afin d'éviter les frais inutiles au locataire suivant, il est impératif de ne pas procéder à la fermeture du compteur mais bien uniquement à la clôture de votre contrat.

→ Au vu de l'augmentation constante du coût des énergies, nous vous invitons à signaler immédiatement tout problème technique (chasse qui coule, vanne bloquée,...) via le portail technique online. (Cf. p.11)

– Telecom :



Quel que soit votre logement (chambres en communautaire, studios, appartements, duplex), la téléphonie et la télévision ne sont pas incluses dans les charges. Toutes les démarches y relatives sont du ressort de chaque locataire et les factures sont à honorer directement chez le fournisseur choisi par vos soins.

Téléphonie

Voir si prise → voir si raccordée → puis contacter le fournisseur de votre choix.

Télévision

Voir si prise → voir si raccordée → puis contacter le fournisseur de votre choix.

Internet

Voir si prise → voir si raccordée → puis contacter le fournisseur de votre choix.

Fournisseurs (à titre d'exemple) :

- Proximus : www.proximus.be , 0800/33.313
- VOO : www.voo.be , 0800/800.25
- Tele2 : www.tele2.be

L'agence n'est en aucun cas responsable des frais et taxes liés au câblage et/ou raccordement relatif(s) aux services de téléphonie, télévision et Internet.

3.3. Divers

Electricité-Eau

Si vous rencontrez un problème électrique (coupure d'électricité), veuillez avant tout vérifier les fusibles dans la gaine technique de votre logement* ainsi que le compteur général de votre logement dans le local électrique correspondant (cf. plan p. 5).

C'est également dans la gaine technique de votre logement* que vous trouverez la vanne d'arrêt d'eau. Si votre problème persiste, veuillez prendre contact avec le service technique (cf. procédure p. 11).

** Sauf exception, le tableau électrique se trouve dans le meuble cuisine situé au-dessus de la hotte.*

Assurance-Sinistre

L'assurance de l'immeuble couvre le mobilier mis à disposition par notre agence ainsi que la responsabilité du locataire en cas de sinistre. Il n'est donc pas nécessaire de souscrire une assurance pour couvrir votre responsabilité.

Veuillez noter que, quelle que soit la cause du sinistre (inondation, vol, vandalisme, incendie,...), **vos objets et affaires personnels ne sont en aucun cas couverts** par l'assurance de l'immeuble. Pour ce faire, nous vous invitons à entreprendre les démarches nécessaires auprès de votre assureur.

Parlophones et boîtes aux lettres

Le numéro du logement qui apparaît sur votre bail de location sera automatiquement repris sur le système de parlophone, ainsi que sur la boîte aux lettres.

L'adresse postale à communiquer pour recevoir du courrier est la suivante :

NOM

Rue des blancs-chevaux 1-3-5-7/**référence logement**
OU Rue de l'Hocaille 13-15-16/**référence logement**
OU Rue du Pachis 1/**référence logement**
B-1348 Louvain-la-Neuve



Exemple

Laura Dumont
Rue des Blancs-chevaux 1/206
B-1348 Louvain-la-Neuve

En ce qui concerne les **colis**, il est demandé aux locataires d'opter pour une livraison dans un point Poste à proximité de l'immeuble.

Mobilier

Les **communautaires** sont équipés du mobilier suivant: fauteuils, table(s) à manger, chaises ou bancs.

NB: le nombre de fauteuils dans les communautaires est de maximum 4 pour les commus de 6, 6 pour les commus de 8 et 8 pour les commus de 13.

ATTENTION: Le mobilier du communautaire ne peut à aucun moment être déplacé dans les chambres.

Les **chambres/kots** sont équipé(e)s d'armoires de rangement, d'un bureau, d'une chaise de bureau, de tentures, d'un lit, d'un matelas et d'un frigo.

NB: Lors des remplacements de frigos dans les chambres, nous plaçons des modèles sans freezer.

Tableaux - Posters - Photos

Aucun clou ni collant ne peut être apposé aux murs.

4. VIE PRATIQUE

4.1. Demandes techniques

Si un problème technique survient dans votre logement, il est inutile que vous vous déplaciez jusqu'à l'agence ou que vous nous contactiez par téléphone. Toute **demande technique doit être encodée sur le portail web** en vous connectant à l'aide des login et password transmis par email.

Afin de garantir un **suivi efficace de votre demande**, merci de **respecter scrupuleusement la procédure (cf. document concerné téléchargeable sur notre site web)**.

En **situation d'extrême urgence** (inondation, problème électrique, ...), veuillez contactez le **numéro de garde au 010/45.01.17** (accessible 7/7 et 24/24).

4.2. Perte de clé / carte magnétique

En cas de perte de votre carte magnétique d'accès ou des clés de votre logement, présentez-vous directement à l'agence.

- La perte de votre **carte magnétique** ou de votre **clé de boîte aux lettres** entrainera des frais forfaitaires de **30€**.
- La perte de votre **clé de logement**, quant à elle, entrainera des frais plus conséquents :

Cylindre protégé

→ **Studio/appartement: 250€** pour le changement de cylindre + **25€ (x 3)** pour la création d'une nouvelle clé en 3 exemplaires.

→ **Communautaire: 250€** pour le changement de cylindre + **25€ (x nombre de chambres du communautaire)**.



Si la perte ou l'oubli de votre carte/clé survient en dehors des heures de présence à l'agence, un montant supplémentaire de **150€** vous sera facturé pour le déplacement et l'intervention !

4.3. Sécurité

Numéros utiles

Pour rappel, voici le numéro de la garde technique en cas d'urgence: **010/45.01.17**

Sécurité vol/intrusion

Pour éviter tout désagrément, nous vous demandons de toujours respecter les règles suivantes:

- **Verrouiller toujours les portes/fenêtres de votre logement, y compris quand vous êtes à l'intérieur (la nuit surtout) !**
- **Ne jamais confier vos clés**
- **Ne pas exposer vos objets de valeur**
- **Ne donner aucun signe visible d'absence**
- **Ne pas ouvrir à un inconnu via le parlophone**
- **Vérifier que personne ne profite de l'ouverture de la porte d'entrée pour vous suivre et pénétrer dans la résidence**

- Signaler à l'agence, au concierge ou directement au bureau de police (101) tout agissement suspect
- Conserver les n° de série de vos appareils si vous êtes assuré individuellement

Sécurité incendie

Une série de dispositifs ont également été mis en place pour assurer votre sécurité en cas d'incendie :

- Détecteurs incendie dans chaque studio, appartement, duplex
- Luminaires de secours dans les communs
- Dévidoirs et extincteurs dans les communs (merci de laisser ces dispositifs accessibles!)
- Pictogrammes d'évacuation (verts) dans les communs
- Pictogrammes de présence de matériel de sécurité (rouges)
- Consignes d'évacuation dans les communs

Ces dispositifs sont entretenus et/ou vérifiés périodiquement.



Pour la sécurité de chacun, il est demandé de ne pas abuser des dispositifs mis en place (enclenchement du bouton alarme, ...). A force, les alertes incendie ne sont plus prises au sérieux ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour tous en cas de réel danger.

Pour votre sécurité et par respect pour les futurs occupants, nous vous rappelons qu'il est strictement **INTERDIT** de :

- 1. fumer dans votre logement ainsi que dans l'ensemble des espaces communs.**

A titre informatif, si l'expert, responsable de l'état des lieux de sortie, détecte des traces de fumée dans votre logement, il vous sera réclamé les frais de nettoyage du sol, du mobilier, du textile ainsi que la peinture des murs.



- 2. cuisiner à l'huile (wok, friteuse, ...).**

4.4. Nettoyage

Parties communes générales

Les communs (hall d'entrée, cages d'escaliers, abords de l'immeuble) sont entretenus chaque semaine. Il est demandé aux occupants de ne rien y entreposer (déchets, sacs poubelle, encombrants).

Un nettoyage des vitres extérieures communes (cages d'escaliers par exemple) est réalisé périodiquement. La fréquence de passage peut être allégée durant les périodes de vacances.

Logements et communautaires

L'entretien des communautaires (cuisine, séjour, couloirs, sanitaires), au même titre que celui des logements, est à **réaliser par les occupants**. Pour rappel, il leur revient également la tâche d'évacuer régulièrement leurs poubelles dans le conteneur de l'immeuble.

Un nettoyage des vitres extérieures des communautaires (pas des chambres) est réalisé périodiquement.

Sur décision de l'Assemblée Générale, si les logements/communautaires ne sont pas nettoyés et les poubelles non évacuées régulièrement, il revient à Génération Campus by Eckelmans Immobilier la décision de faire intervenir une équipe de nettoyage aux frais des occupants.

Désinsectisation

Une désinfection préventive contre les cafards est réalisée chaque quadrimestre dans tous les studios, appartements et communautaires (pas dans les chambres/kots). Si des problèmes apparaissent entre-temps, nous vous invitons à compléter le formulaire technique online (cf. p. 11).



Afin de garantir l'efficacité de ces passages, nous insistons sur l'importance :

- De ne pas laisser traîner les poubelles dans les logements ni sur les terrasses et coursives.
- De permettre l'accès aux studios et appartements le jour du passage (un avis de passage est déposé préalablement).

4.5. Tri sélectif des déchets

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, des informations relatives à la gestion du tri sélectif des déchets dans votre immeuble.

Par mesure sanitaire, nous vous demandons de ne pas entreposer de poubelles dans votre logement et/ou dans les communs (couloirs, ...) ! Vous pouvez, à tout moment, déposer tous vos déchets (hormis le verre) dans les locaux à votre disposition (cf. détail ci-après). Nous prenons ensuite nous-mêmes en charge le dépôt de ceux-ci en bordure de voirie les jours prévus.

	QUOI?	COMMENT?	OU?	QUAND?
TOUT DECHET	Déchets ménagers courants	Dans les sacs plastiques courants	Dans le conteneur réservé à cet effet dans le local poubelles de l'immeuble*	7j/7, 24h/24
PMC	-Bouteilles et flacons en plastique -Emballages métalliques -Cartons à boissons	Dans les sacs PMC	Idem*	Idem
PAPIERS-CARTONS	Papiers et cartons	Comprimés, propres et secs	Idem*	Idem
VERRE	-Bouteilles en verre -Flacons en verre -Bocaux en verre	A déposer objet par objet	Dans les bulles à verres situées sur la Voie Cardijn (ou ailleurs)	Idem

*Selon l'adresse de votre logement, voici la localisation des locaux poubelles les plus proches (cf. plan p. 5) :

Rue des Blancs-chevaux 1-3-5-7 Rue de l'Hocaille 16 Rue du Pachis 1	2 locaux situés à l'arrière des immeubles aux n°3-5-7, niveau 0. Serrure à code : C130XY
Rue de l'Hocaille 13-15	1 local situé à l'arrière de l'immeuble au n°13, niveau 0. Serrure à code : C130XY

NB : Les frais de vidange des conteneurs n'étant à la charge que des seuls occupants de l'immeuble, nous vous invitons à fermer systématiquement la porte du local après utilisation et à ne pas divulguer ce code d'accès à l'extérieur.

4.6. Règlement d'Ordre Intérieur¹

Il existe un Règlement d'Ordre Intérieur auquel chaque occupant de l'immeuble est tenu de se conformer. Parallèlement à ce règlement, nous invitons chacun de nos locataires à faire preuve de civisme et de respect vis-à-vis des voisins et de l'environnement.

Quelques points importants sur lesquels nous souhaitons insister. Il est strictement interdit :

- d'installer un barbecue sur votre terrasse
- de stocker des objets sur votre terrasse (si ce n'est le mobilier placé d'origine)
- de monter son vélo dans l'immeuble
- d'apporter un animal de compagnie, quel qu'il soit, dans votre logement
- de dormir ou faire dormir un invité dans votre communautaire

¹ ROI téléchargeable sur notre site Web www.generation-campus.be (onglet « Services en ligne »
➔ « Téléchargements »).

5. NUMEROS UTILES

Pompiers/Ambulance	112
Police	101
Pharmacie de garde	0900/10 500
Odeur de gaz	0800/87 087
Centre antipoison	070/245 245

Contact agence

Agence	010/47 50 77
Garde technique (urgences !)	010/45 01 17

6. INFOS UTILES SUR LLN ET SES ENVIRONS

6.1. Accès

Train

Le train est le meilleur moyen de transport pour rejoindre le centre de LLN de l'extérieur. La ligne qui vous y conduira est celle de Bruxelles – Namur – Luxembourg. Une correspondance vous attend à Ottignies vers le terminus « Louvain-la-Neuve Université ».

Pour les horaires : www.railtime.be

Pour les réservations et tarifs : www.b-rail.be

Bus

Une vingtaine de lignes de bus desservent Louvain-la-Neuve et Ottignies, de et vers tout le Brabant Wallon et Bruxelles. L'arrêt principal à LLN est la Gare d'autobus TEC située en contrebas de la Place Rabelais et du parking Leclerq. Pour plus d'informations : www.infotec.be

Voiture

Sur l'autoroute E411 Bruxelles-Namur, prendre la sortie 8a Louvain-la-Neuve et suivre les indications centre-ville. Pour vous garer, suivre les indications des nombreux parkings payants.

6.2. Commerces

Louvain-la-Neuve

- Centre commercial de l'esplanade : www.lesplanade-shopping.be
- De nombreux commerces (Rue Charlemagne,...)
- Un Spar (alimentation générale) situé Rue Charlemagne
- Marché 2 x par semaine (mardi et samedi)



Dans les environs

- Décathlon à Wavre
- Carrefour Planet à Wavre
- Brico à Wavre
- Oh green à Vieusart
-

6.3. Services publics et santé

- Commune d'Ottignies Louvain-la-Neuve : www.olln.be
- UCL : www.uclouvain.be
- Polyclinique de Louvain-la-Neuve: www.polycliniquelln.be
- Clinique St-Pierre à Ottignies + One day clinic Louvain-la-Neuve : www.clinique-saint-pierre.be

6.4. Divertissement et culture

- Théâtre Jean-Vilar : www.atjv.be
- Le cinéma Cinéscope : www.cinescope.be
- Aula Magna : www.aulamagna.be
- Musée de Louvain-la-Neuve : www.musee.ucl.ac.be
- Musée Hergé : www.museeherge.com
- La ferme du Biéreau : www.fermedubiureau.be
- Office du tourisme : www.tourisme-olln.be



6.5. Sports et loisirs

- Complexe sportif du Blocry : www.blocry.be/st
- Martin's City Spa (fitness): www.martins-fitness-spa.be
- Tennis club Justine N1 : www.clubjustinehenin.be
- Tennis club du Parc : www.tcduparc.be
- Golf de Louvain-la-Neuve : www.golfln.com
- Bowling de Louvain-la-Neuve : www.royalbowl.be
- Ferme Equestre du Biereau : www.ferme-equestre.be



6.6. Balades et idées d'excursion

Excursions

Dans les environs (- de 10 km) :

- Parc Walibi Wavre: www.walibi.com
- Aqualibi Wavre: www.walibi.com
- Aventure Parc Wavre: www.aventureparc.be

6.7. Agenda des événements

Louvain-la-Neuve

- Les 24h vélo de Louvain-la-Neuve: annulé à cause du COVID-19
- « Louvain-la-Neige », Marché de Noël: décembre 2020
- Welcome Spring Festival: avril 2021 ?
- « Louvain-la-Plage »: juillet-août 2021 ?

Pour toute information pratique sur la ville de Louvain-la-Neuve, pensez à consulter le site www.olln.be !